



COMITÉ DU 29 JUIN 2022				
DÉLIBÉRATION N°	C2022	06	09	01

- Date d'envoi de la convocation : 23/06/2022
- Nb de membres en exercice : 63
- Nb de membres présents : 33
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 6
- Nb de membres absents et excusés : 24

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20220629-C2022\_06\_29\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2022

Affichage : 30/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



## INSTITUTIONS

### INSTALLATION D'UNE DÉLÉGUÉE TITULAIRE ET D'UNE DÉLÉGUÉE SUPPLÉANTE DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE AU COMITÉ SYNDICAL DU SMEDAR

Le quorum constaté,

Monsieur Stéphane BARRÉ, Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers.ères Collègues,

À la suite du renouvellement de son conseil métropolitain le 15/07/2020, la Métropole Rouen Normandie (MRN) a désigné les représentant·e-s appelé·e-s à siéger au sein des différents organismes extérieurs, dont le Comité syndical du SMÉDAR.

C'est ainsi que, lors de son installation le 09/09/2020 Madame Hélène SOMMELLA a été désignée en tant que membre titulaire du Comité du SMEDAR et Madame Géraldine THÉRY en tant que membre suppléante.

Madame Hélène SOMMELLA a démissionné du Conseil municipal de la commune d'Yville-sur-Seine. Par ailleurs, de nouvelles élections municipales ont eu lieu à Saint-Léger-du-Bourg-Denis et Madame Sophie BOUCQUIAUX a été élue maire de la commune en remplacement de Madame Géraldine THÉRY.

Suite à la démission de Madame Hélène SOMMELLA et à l'élection de Madame Sophie BOUCQUIAUX, la MRN a procédé à leur remplacement au sein des commissions spécialisées et organismes extérieurs par délibération du 21 mars 2022<sup>1</sup>, selon le détail suivant :

- Madame Catherine DECHAMPS, adjointe au maire d'Yville-sur-Seine, a été nommée représentante titulaire au sein du Comité du SMEDAR (*en remplacement de Madame Hélène SOMMELLA*),
- Madame Sophie BOUCQUIAUX, maire de Saint-Léger-du-Bourg-Denis, a été nommée représentante suppléante au sein du Comité du SMEDAR (*en remplacement de Madame Géraldine THÉRY*),

<sup>1</sup> Délibération n° C2022\_0194 - Réf. 7795 en date du 21/03/2022, n° ordre de passage 32.

**Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°2021-1465 du 10/11/2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,  
Vu la délibération n° C2022\_0194 de la Métropole Rouen Normandie en date du 21/03/2022,  
Considérant la décision à l'unanimité, conformément à l'article L.2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,  
Considérant le rapport présenté,

Article unique – de procéder à la désignation des membres remplaçants suivants :

- Madame Catherine DECHAMPS en tant que membre titulaire du Comité du SMEDAR ;
- Madame Sophie BOUCQUIAUX en tant que membre suppléante du Comité du SMEDAR.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

<b>Nb de votes POUR</b>	<b>39</b>	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
<b>Nb de votes CONTRE</b>	<b>00</b>	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
<b>Abstention(s)</b>	<b>00</b>	LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ